



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

FINANCES

Demande de financement dans le cadre de l'aide régionale « *rénovation énergétique des équipements sportifs* »

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22 (26°),

vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 octobre 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire,

considérant que le dispositif d'aide régionale « *rénovation énergétique des équipements sportifs* », soutient financièrement les projets de rénovation énergétique et climatique des équipements sportifs franciliens couverts,

considérant qu'il convient, en conséquence, de solliciter ce financement auprès de la Région Île-de-France pour le projet de réhabilitation thermique du gymnase Delaune pour un montant de travaux de 1 333 620 €,

vu le plan de financement prévisionnel, ci-annexé,

vu le budget communal,

DECIDE

ARTICLE 1 : SOLLICITE une demande de financement auprès de la Région Île-de-France, pour l'opération précitée.

ARTICLE 2 : CHARGE la Directrice Générale des Services de la Mairie de l'exécution de la présente décision qui lui sera communiquée.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

ARTICLE 4 : AMPLIATION de la présente décision sera adressée, après publication, à Mme la Préfète du Val-de-Marne et au Comptable public d'Ivry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE LE 20 MAR. 2024

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 20 MAR. 2024

RECU EN PREFECTURE

LE 20 MAR. 2024

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE 20 MAR. 2024

Le Maire d'Ivry-sur-Seine



Philippe BOUYSSOU

